

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 15 septembre
2022

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS DE DÉMOUSTICATION RÉALISÉES SUR DEUX COMMUNES DU GERS

Le moustique tigre est présent dans notre département depuis 2016. Les résultats des surveillances passées démontrent que l'implantation du moustique progresse sur le territoire (130 communes colonisées, soit 69 % de la population gersoise en 2021). Ce moustique, qui a su s'adapter à notre climat, est une préoccupation de santé publique en raison de sa capacité à transmettre des maladies infectieuses graves comme la dengue, le zika ou le chikungunya. Les moustiques présents sur notre territoire ne sont pas porteurs de ces virus mais peuvent les transmettre après avoir piqué une personne malade, en cours de virémie.

Depuis le 1er janvier 2020, les ARS sont en charge des missions de surveillance et d'intervention autour des cas suspects de dengue de chikungunya ou de zika pour prévenir les épidémies de maladies vectorielles. Pour notre département, l'ARS Occitanie a attribué cette mission en 2020 pour une durée de 4 ans à Public Labos et Altopictus.

À la suite du passage d'une personne porteuse d'un virus (chikungunya, dengue ou Zika) dans des zones situées sur les communes de Mirande et Miélan, une enquête entomologique a mis en avant la présence de moustique tigre (*Aedes albopitus*) à l'état adulte (vecteur de ces maladies).

C'est pourquoi, à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie, un traitement de démoustication ciblé sur le moustique tigre a été réalisé dans un rayon d'action de 150 mètres autour des zones fréquentées par cette personne. Ces opérations de démoustication se sont déroulées au cours des nuits du mardi 13 au mercredi 14 septembre à Mirande et du mercredi 14 septembre au jeudi 15 septembre à Miélan (entre 23 heures et 6 heures du matin). Les habitants résidents dans les secteurs ayant fait l'objet de ces opérations de démoustication ont été préalablement informés par la remise dans leur boîte aux lettres d'un document leur expliquant les principes de ce traitement et les précautions à prendre. En dehors de ces zones aucun traitement n'est effectué.

Ces opérations, réalisées à titre exceptionnel, ont pour objectif d'éviter la mise en place d'une potentielle chaîne de transmission locale de ces maladies

en détruisant tous les moustiques et gîtes larvaires présents à proximité des lieux de vie ou de fréquentation de personne en cours de virémie. Ces interventions, d'une durée d'environ une heure et sur des superficies limitées, consistent en une pulvérisation d'insecticide par un véhicule depuis la voie publique, complétées si nécessaire par des interventions pédestres à l'aide d'appareils portatifs.

POUR SE PROTÉGER DES MOUSTIQUES TIGRES

En amont de ces opérations de démoustication préventives à caractère exceptionnel, il est nécessaire de prévenir une prolifération du moustique tigre et de se prémunir des piqûres en utilisant des répulsifs efficaces. Le moustique tigre pond et se développe dans l'eau stagnante (petits objets et récipients en eau à proximité des habitations). Il a un rayon d'action très court (moins de 150 mètres). Le seul moyen d'agir sur sa densité est donc l'élimination définitive, ou à défaut la surveillance régulière (bi-hebdomadaire), de tous les gîtes larvaires autour de la maison (privé et public).

Ces actions simples de repérage et de surveillance permettent de lutter efficacement et durablement contre le moustique tigre et ainsi à la fois de diminuer les nuisances et les risques de propagation de ces maladies.

1. Conseils pratiques pour limiter la prolifération des moustiques chez soi :

Le moustique qui vous pique bien souvent ne vole pas à plus de 150 mètres de son lieu d'apparition. Les bons réflexes sont donc des gestes de proximité réguliers et collectifs :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts... Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer ou remplir de sable les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.
- Couvrir les petites piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (javel, galet de chlore, etc.).
- Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes : débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage), entretenir votre jardin.

2. Conseils pratiques pour limiter le risque de piqûres de moustiques :

- Utiliser des diffuseurs d'insecticides en intérieur et des serpentins en extérieur, des désinsectiseurs...
- Utiliser des produits répulsifs individuels efficaces.
- Mettre en place des moustiquaires.
- Porter des vêtements clairs amples et couvrants.
- Maintenir la fraîcheur des pièces.
- Tendre des pièges attractifs après avoir éliminé les lieux de pontes.
- Utiliser des ventilateurs qui perturbent le vol du moustique.

Par ailleurs, il est fortement recommandé pour les personnes de retour de zones tropicales de se protéger des moustiques pendant sept jours et, en cas de forte fièvre et fatigue durant cette période, de dire à votre médecin traitant les zones que vous avez fréquentées.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le déroulement des interventions et des traitements sur le site internet de l'ARS Occitanie :
<https://www.occitanie.ars.sante.fr/moustique-tigre-3>